

**L'Institut du Travail de Strasbourg et la DIRECCTE Grand Est,**  
ont le plaisir de vous convier à une demi-journée d'information

## **Quels changements après les ordonnances réformant le code du travail ?**

Intervenant :

Benjamin Dabosville, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg

**Le jeudi 7 décembre 2017**, de 9h à 12h

Salle de conférences, Hôtel Mercure

13 place Emile Stein, Epinal

**Renseignements et inscription :** Tiphaine Garat, [tiphaine.garat@unistra.fr](mailto:tiphaine.garat@unistra.fr), 03 68 85 83 25

Entrée libre sur inscription dans la limite des places disponibles

Les cinq ordonnances adoptées le 22 septembre 2017 portent l'ambition de renforcer le dialogue social, dans le but affiché de mieux répondre aux attentes des salariés et aux besoins des entreprises. Elles s'inscrivent, plus largement, dans un mouvement de transformation du modèle social français à l'œuvre depuis plusieurs années.

Cette matinée d'information sera orientée autour de trois axes forts de cette réforme, avec l'objectif d'en présenter les points essentiels. L'accent sera mis sur les mesures à destination des TPE-PME:

- la fusion des instances représentatives du personnel via le nouveau "comité social et économique" (mise en place, attributions, composition, fonctionnement).
- la refonte du droit de la négociation collective (articulation des niveaux de négociation, modalités de conclusion des accords, périodicité et contenu des négociations obligatoires). Dans les TPE, l'employeur peut proposer directement aux salariés de l'entreprise un projet d'accord qui sera soumis à leur vote. Les modalités de la négociation dans les entreprises de 11 à 49 salariés sont également assouplies.
- la sécurisation de la rupture du contrat de travail (procédure de licenciement, contestation et indemnisation du licenciement, rupture du contrat d'un salarié refusant l'application de certains accords collectifs). L'obligation de motiver le licenciement est simplifiée. Des modèles Cerfa seront disponibles pour notifier le licenciement.

Cette présentation sera ponctuée de plusieurs moments d'échanges avec la salle, permettant aux participants d'intervenir dans le débat.

